

Décision n° EI-2024-54 portant sur l'accréditation du programme de Master en Hydraulique et Assainissement (HYAS), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE) et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV22 du 23 octobre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Master en Hydraulique et Assainissement (HYAS), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE) et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 18 octobre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Master en Hydraulique et Assainissement (HYAS), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE) et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le master HYAS s'inscrit tout à fait dans la stratégie de l'INE et du C2EA, pour la thématique relative à l'accès à l'eau et à l'assainissement. La formation répond à des attentes nationale et régionale. Bien que la production d'eau potable constitue un débouché essentiel pour les diplômés, cet aspect n'est pas reflété dans l'intitulé du diplôme, qui pourrait bénéficier d'une clarification en raison des différentes dénominations utilisées. La formation affiche une ouverture à l'international, avec environ 20 % d'étudiants étrangers. De plus, l'adossement à la recherche est tangible, offrant de nombreuses possibilités de stages au sein du laboratoire des Sciences Techniques de l'Eau et de l'Environnement, ce qui entraîne un nombre significatif d'étudiants poursuivant des études en doctorat. Le master HYAS se distingue par ses liens étroits avec le monde socio-économique, notamment grâce à l'implication d'enseignants professionnels, garantissant ainsi une adéquation suffisante entre les compétences acquises par les diplômés et les attentes du marché du travail.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation de la formation, qui combine des enseignements académiques classiques et des mises en situation, avec une contribution significative des professionnels, permet de former des étudiants opérationnels et conscients des enjeux liés à l'eau et à l'assainissement. Les équipements de travaux pratiques disponibles sur le campus proviennent des laboratoires, tandis que les écoles de terrain offrent aux étudiants la possibilité de travailler sur des équipements et avec des matériels professionnels. Ces conditions favorisent l'insertion professionnelle des étudiants. Les modalités d'enseignement et d'évaluation sont diverses, mais l'absence d'une plateforme numérique pour le suivi de cours est à noter. Une mise à niveau est proposée pour les étudiants qui n'ont pas précédemment suivi une formation à l'INE, mais l'accueil d'étudiants internationaux reste pour le moment limité. Le dispositif de bourses proposé aux étudiants étrangers est un levier potentiel pour augmenter les effectifs d'étudiants internationaux. Les règles d'attribution de ces bourses contribuent également à accroître la participation des femmes au sein du master. Il n'a pas été constaté de mobilité sortante dans le cadre du master, ce qui pourrait pourtant renforcer l'enseignement de l'anglais.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

L'attractivité de la formation est assurée auprès des étudiants de la sous-région grâce à l'utilisation des réseaux sociaux, principalement WhatsApp, ainsi qu'au site Internet du C2EA, qui fournit des informations détaillées sur les formations. Le suivi du parcours professionnel des diplômés est effectif, même s'il n'est pas formalisé. Entre 2018 et 2023, le devenir des étudiants a été suivi avec un taux de réponse atteignant 77 %, et même 90 % pour la dernière année de l'enquête. Si le taux d'emploi des promotions plus anciennes était plus faible, il est désormais très satisfaisant, les emplois obtenus correspondant bien aux qualifications et aux objectifs de la formation. L'analyse de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle sera facilitée par la nouvelle mission confiée à un personnel de l'INE. Toutefois, le décalage temporel entre la validation des examens universitaires et la soutenance de stage complique l'évaluation de la réussite des étudiants et leur insertion sur le marché du travail.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le pilotage de la formation, avec ses responsables pédagogiques et administratifs, est clairement défini. Le diplôme est coordonné par un directeur et un co-directeur, qui, avec les quatre autres personnels permanents de l'INE, assurent 26 % du volume horaire des enseignements du master. L'organisation de la formation, depuis le recrutement jusqu'à la délivrance du diplôme, en passant par les modalités de contrôle des connaissances, est très bien structurée. Cependant, l'équipe pédagogique permanente est restreinte, et la proportion élevée d'enseignants vacataires complique la gestion des emplois du temps. Bien que des efforts sont déployés pour augmenter le nombre de femmes parmi les étudiants, cette tendance n'est pas observée au sein de l'équipe enseignante. Les moyens humains, ainsi que les infrastructures et la logistique, permettent à la formation de fonctionner efficacement, mais le renforcement du personnel permanent serait bénéfique. L'augmentation du nombre de salles disponibles grâce à la construction de nouveaux bâtiments devrait également répondre aux besoins croissants. Les principales actions visant l'amélioration continue de la formation, tels que les conseils de perfectionnement et l'évaluation des enseignements, sont mises en place, bien qu'elles manquent de formalisation.

Article 2

Le Master en Hydraulique et Assainissement (HYAS), délivré par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (CEA-C2EA), par l'Institut National de l'Eau (INE) et par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), au Bénin, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Formaliser la procédure de suivi du devenir des étudiants et le traitement des données associées, les conclusions des conseils de perfectionnement, les procédures d'évaluation des enseignements.
- Augmenter le nombre d'enseignants permanents impliqués dans la formation.
- Identifier les causes conduisant à une durée importante entre la fin des enseignements et la soutenance et réviser le calendrier des enseignements de la seconde année de master, afin que les cours se terminent plus tôt.
- Renforcer l'enseignement de l'anglais et les enseignements dispensés en anglais
- Mettre à jour le site Internet.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 29 octobre 2024

Le président par intérim

signé

 Stéphane LE BOULER